

Bienvenue en première année !

Chers parents,

Votre enfant fait son entrée en première primaire et nous nous réjouissons de l'accueillir.

Pour accompagner cette rentrée à la « grande école », voici la liste du matériel à apporter le premier jour de classe soit le lundi 26 aout 2024.

Notez que le Décret gratuité est d'actualité à la rentrée 2024. Cela signifie que tout le matériel scolaire (colle, ciseaux, stylo, crayon, classeur, farde, gomme,...) est financièrement pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons commandé tout le matériel nécessaire.

L'année prochaine, **vous devrez donc fournir à votre enfant :**

- Un cartable
- Une trousse vide
- Une boîte de mouchoirs
- Une gourde
- Une boîte à collations
- Une boîte à tartines
- Un sac de gym (sac en tissu, t-shirt jaune, short ou legging et chaussures de gym)
- Un sac de natation (sac en tissu, maillot, bonnet et serviette)

Toutes les affaires de votre enfant doivent être nominatives (étiquettes ou prénom écrit).

Votre enfant bénéficiera d'une réserve de matériel à l'école mais une fois ces fournitures épuisées, nous sommes susceptible de vous demander d'acheter le nécessaire.

Merci pour votre collaboration et, d'avance, nous vous souhaitons d'excellentes vacances !

Mesdames Églantine et Julie